



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 13 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 32 dont : 2 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Randan (salle de l'ancien marché).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Gilles MAS, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_107 : Ressources humaines - Constitution de services communs
avec le CIAS Plaine Limagne (Direction, RH et comptabilité)

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu les articles L.5211-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L. 5211-4-2, du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D.5211-16 du même code,

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,
Vu la délibération n°2024_20 du 25/03/2024 portant création du centre intercommunal d'action sociale de Plaine Limagne
Vu la délibération n°2024_101 du 08/07/2024 portant fixation du siège du CIAS à Aigueperse - 158 Grande Rue
Vu la fiche d'impact présentée en annexe,
Vu l'avis du CST en date du 16/09/2024*

Suite à la création du CIAS de Plaine Limagne, il y a nécessité d'assurer les fonctions support de l'entité que sont la direction, la comptabilité et la gestion RH.

Le CIAS ne disposant pas de personnel pouvant assurer ces fonctions, et par mesure d'optimisation des ressources, il est proposé la mise en place d'un service commun entre la communauté de communes Plaine Limagne et le CIAS Plaine Limagne.

Les fonctions de direction, ressources humaines et comptabilité du CIAS seront donc assurées par des agents de Plaine Limagne (6 agents concernés).

Il sera constitué, à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 1 an, avec six agents mis à disposition du service par la communauté de communes. Aucun transfert d'agent n'aura lieu.

La participation du CIAS Plaine Limagne au service commun est faite à titre gracieux pour l'année 2024 et donnera lieu à indemnisation selon les modalités définies par la convention pour les années suivantes.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de créer un service commun avec le CIAS de Plaine Limagne en matière de direction, ressources humaines et comptabilité,**
- **d'autoriser le président à signer les conventions de service commun,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1^{er} octobre 20241er octobre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement